

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus

Téléconsultation : succès et limites

Paris, le 28 avril 2020. Depuis le début de la pandémie Covid-19 en France et l'annonce du confinement le 16 mars, la téléconsultation connaît un vrai succès, avec un nombre croissant de médecins qui l'utilisent. En médecine générale, les cabinets libéraux, maisons de santé et centres de santé se sont adaptés pour pouvoir la proposer aux patients comme alternative à une consultation classique. ReAGJIR, le syndicat représentatif des généralistes remplaçants, jeunes installés et chefs de clinique, revient sur l'intérêt de la téléconsultation et les freins auxquels elle se heurte.

Ce que permet la téléconsultation en médecine générale

« En cas symptômes, suspects de Covid-19 ou autres, il est recommandé de contacter son médecin traitant par téléphone ou de prendre rendez-vous en téléconsultation. C'est le médecin qui affine ensuite la nécessité d'une consultation en cabinet ou en téléconsultation si le premier échange s'est fait par téléphone. Si elle présente l'avantage de pouvoir observer le patient et certains signes non verbaux, elle ne permet pas d'en savoir autant qu'une consultation physique. Souvent c'est toutefois suffisant et cela aura permis aux patients d'être tout de même suivis et de conserver le lien patient-soignant. », explique Laure Dominjon, Présidente de ReAGJIR.

La téléconsultation est un outil d'évaluation très utile en ces temps de confinement : grâce à elle le médecin peut évaluer s'il y a une urgence concernant l'état du patient ou la nécessité d'une consultation physique. S'il est plus facile de suivre un patient déjà connu car le soignant peut comparer son état à celui qu'il a « habituellement », la téléconsultation permet aussi de rassurer les patients, d'assurer un soutien psychologique et d'établir un dialogue, ce dont beaucoup ont besoin en ce moment. Évidemment les téléconsultations doivent se faire de préférence avec un logiciel agréé qui garantit la confidentialité et la sécurité des données, de l'envoi d'ordonnance, etc. Pas plus compliqué que pour une consultation classique, le paiement sécurisé est possible via certains de ces logiciels agréés. D'autant plus que les modalités de facturation de la téléconsultation ont été assouplies avec notamment l'intégration du Tiers payant dans certaines conditions.

Les limites de la téléconsultation

La téléconsultation n'est pas la panacée pour autant et comporte des limites plus ou moins évidentes comme l'accès difficile à ce type d'outils pour les patients âgés, pour ceux qui ne sont pas équipés d'un écran, pour les patients non francophones, pour les personnes en situation de handicap, pour les patients et soignants en zone blanche¹ ou avec une mauvaise connexion internet ...

¹ Zone du territoire qui n'est pas desservie par un réseau, particulièrement de téléphonie mobile ou par internet

La téléconsultation fonctionne de pair avec des téléservices et permet notamment aux soignants d'effectuer très facilement des démarches en ligne via Amelipro comme renseigner un arrêt de travail, une déclaration de grossesse, un nouveau patient en ALD (Affection Longue Durée). Tout est déclaré automatiquement à la Sécurité sociale néanmoins une copie devra être envoyée au patient par le médecin (par mail ou courrier). *« En théorie tous les soignants y ont accès. Mais en réalité c'est loin d'être le cas ! Les remplaçants ne peuvent accéder à la téléconsultation sans contrat de remplacement préalable avec un médecin installé faisant de la téléconsultation et ne peuvent utiliser l'espace Amelipro car ils n'ont pas de numéro Assurance Maladie. Et les médecins salariés ambulatoires en sont exclus (Amelipro) ou y ont un accès limité. »*, déplore Laure Dominjon. *« Dans le contexte actuel où il faut limiter les déplacements et où le travail des remplaçants a été facilité (assouplissement des modalités de contrats par le Conseil National de l'Ordre des Médecins), il est dommage de faire venir un patient pour récupérer un document ou de le lui envoyer par courrier. Il reste des efforts à fournir. »*

En pratique

*« Que ce soit en téléconsultation ou physiquement, on ne le dira jamais assez, **il faut continuer à consulter en cas de pathologie nécessitant un suivi ou en cas de symptômes même si ce n'est pas le Covid-19, continuer à être en lien avec son médecin traitant.** Les soignants se sont organisés au mieux pour assurer des consultations physiques dans les meilleures conditions et respecter les gestes barrières, ont mis en place des créneaux spécifiques pour ceux ayant des symptômes de Covid-19 afin de ne pas mélanger les patients, ne les recevoir que si nécessaire... »*, rappelle Laure Dominjon. *« La téléconsultation est un outil indispensable dans le contexte de crise pandémique que nous traversons mais elle ne remplacera jamais totalement les consultations classiques et on ne peut pas exclure les patients pour qui elle ne peut s'appliquer ou ceux qui n'en veulent tout simplement pas. »*

A propos de ReAGJIR – www.reagjir.fr

ReAGJIR est le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants en France. Créé en janvier 2008, ce syndicat regroupe et représente les remplaçants en médecine générale, les médecins généralistes installés depuis moins de 5 ans et les jeunes universitaires de médecine générale (chefs de clinique, maîtres de stage des universités, enseignants de médecine générale). Fédération de syndicats régionaux, la structure accompagne et défend l'exercice du métier par ces trois types de professionnels et milite pour la construction d'un système de santé à l'image des jeunes généralistes : innovant, collaboratif, humain et solidaire.

ReAGJIR C/O Collège de la Médecine Générale 6 place Tristan Bernard 75017 PARIS

Contacts presse

Pauline SAINT-MARTIN | 06 83 00 57 40 - pauline.saintmartin.rp@gmail.com

Anne-Lise VILLET | 06 28 47 30 01 - annelise.villet.rp@gmail.com

Dr. Laure DOMINJON | 06 42 18 40 14 - president@reagjir.com